

Règlement du Cross Triathlon de Maisons-Laffitte
25/05/2025

CROSS TRIATHLON MAISONS-LAFFITTE



25 MAI 2025
1ÈRE ÉDITION

Inscriptions : mltriathlon.fr

FORMAT S (adultes) – 30€

FORMAT XS (jeunes 14-18ans) – 4€



Table des matières

I.	Inscription / Informations générales	3
II.	Règlement Général	6
a.	Natation	6
b.	Aire de transition	7
c.	Cyclisme	7
d.	Course à pied	7
e.	Modification ou annulation de l'épreuve	7
f.	Droit à l'image	8
g.	Arbitrage & Sanctions	8
h.	Chronométrage :	8
i.	Responsabilité	8
j.	Environnement	9
k.	Assurance	9
l.	Acceptation du règlement	9
III.	Les parcours	10
a.	Natation	10
b.	Cyclisme	10
c.	Course à pied	10
1.	Parcours S	10
2.	Parcours XS :	11

Le club de triathlon de Maisons-Laffitte organise pour sa 1ère édition un cross triathlon aux formats S (adultes) et XS (jeunes) le dimanche 25 mai 2025 sur les communes de Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye.

Cette compétition est affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

Nous vous invitons à lire le règlement qui vous apportera plus de détails sur les spécificités de l'événement.

Chaque athlète fera preuve de respect envers les autres athlètes, les bénévoles et les organisateurs.

I. Inscription / Informations générales

Inscriptions en ligne uniquement, pas d'inscription sur place.

Nombre de places limitées à 210.

La compétition est ouverte à toute personne licenciée ou non à la Fédération Française de Triathlon et Disciplines Enchaînées (FFTRI).

Les licenciés de la FFTRI doivent fournir un numéro de licence en cours de validité.

Les non licenciés FFTRI doivent fournir **obligatoirement** le questionnaire santé de la fédération lors de l'inscription et doivent également souscrire un pass compétition. Le prix de ce pass compétition est de 5 euros pour les adultes non licenciés et de 2 euros pour les mineurs non licenciés.

Pour les participants mineurs non licenciés FFTRI, il est obligatoire de fournir en plus une autorisation parentale, datée, signée.

Vous pouvez télécharger ici puis remplir le [Questionnaire de Santé](#).

Les documents devront être chargés en ligne sur le site d'inscription une semaine avant l'épreuve pour pouvoir retirer le dossard.

Les droits d'inscriptions restent acquis en cas de désistement.

Tarifs :

- Cross triathlon S : 30 euros (dont 5 euros reversés à l'Association Echappée Belle)
- Cross triathlon XS (uniquement pour les minimes et cadets/cadettes) : 4 euros

I. Informations générales

Lieu : centre aquatique de Maisons-Laffitte, 107 rue de la Muette.

Formats :

- XS : 300m de natation / 6,2 km de VTT / 2 km de course à pied
- S : 500m de natation / 12 km de VTT / 4 km de course à pied

Programme et horaires :

8h00 : Ouverture du retrait des dossards

8h50 : Heure limite de retrait des dossards

Briefing 10 minutes avant chaque départ au bord du bassin (organisateur & arbitre)

09h00 : Départ 1^{ère} vague (vague XS)

09h45 : Départ 2^{ème} vague (Vague S)

10h00 : Remise des récompenses format XS

10h15 : Départ 3^{ème} vague (Vague S)

10h45 : Départ 4^{ème} vague (Vague S)

11h15 : Départ 5^{ème} vague (Vague S)

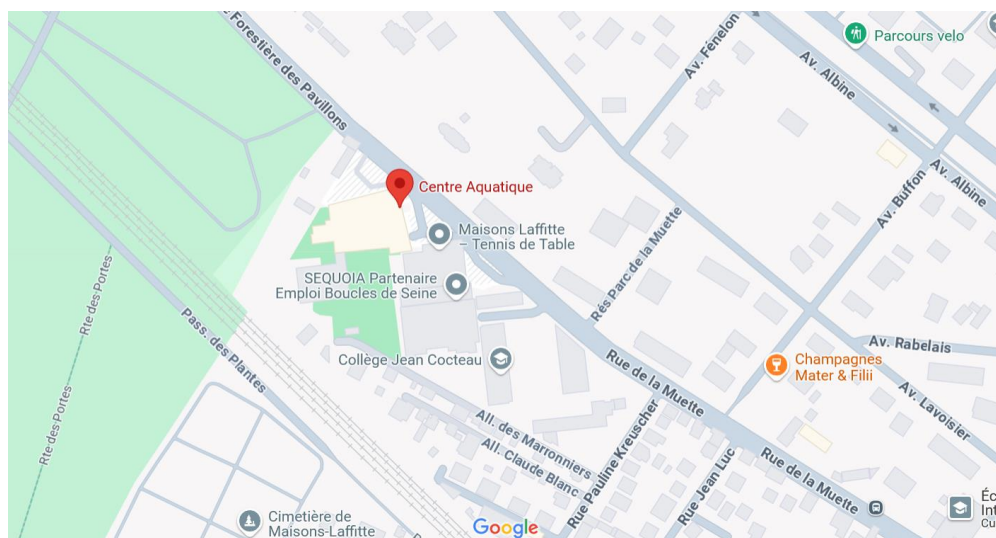
12h30 : Remise des récompenses format S

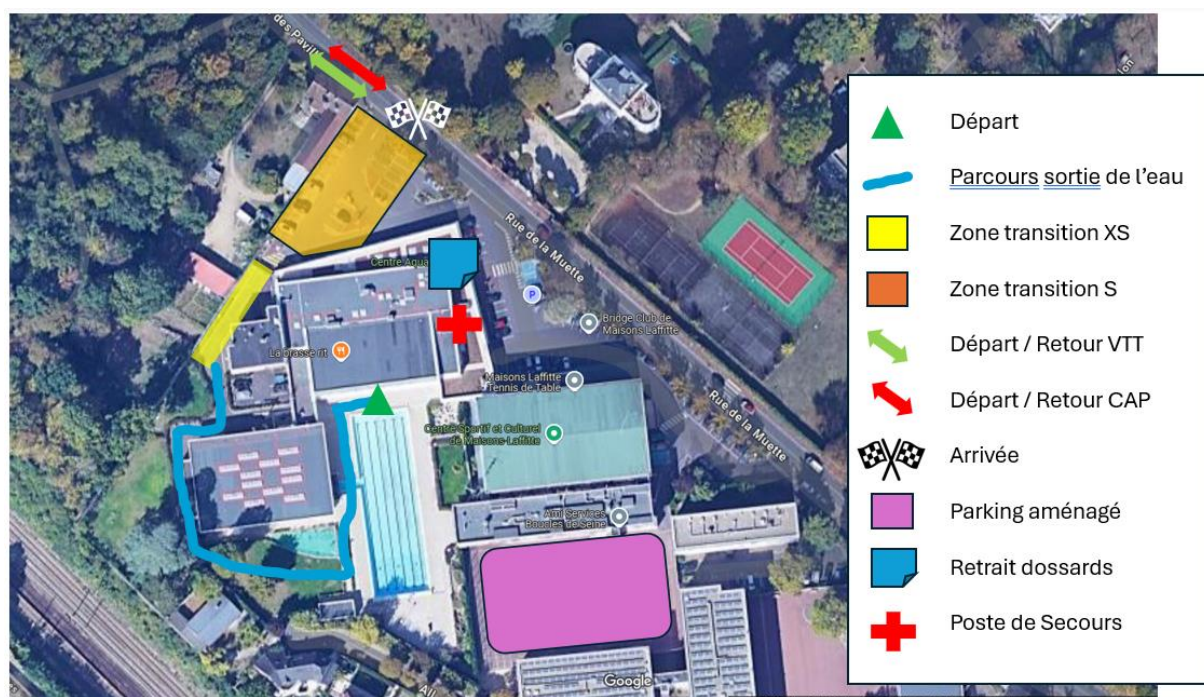
Chronométrage : Chronométrage à puce sur l'ensemble de l'épreuve (Puce placée sur la cheville gauche).

Un ravitaillement sera offert à tous les participants à la fin de l'épreuve.

Plan du Site :

107 Rue de la Muette, 78600 Maisons-Laffitte





Des secours seront présents sur l'épreuve : Protection Civile du Val d'Oise
 01 84 24 23 33 - val-doise@protection-civile.org - 12 rue de la Bastide- 95000 Cergy

II. Règlement Général

a. Tenue des athlètes :

Le torse nu est interdit sur les parties cycliste et pédestre.

A 200 mètres de l'arrivée, la tri-fonction doit être refermée au moins jusqu'au bas du sternum.

Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve.

Les bretelles de la tenue de course sont gardées sur les épaules.

La nudité est interdite.

La ceinture porte dossard est autorisée et vivement conseillée.

b. Aire de transition :

Avant la course, les concurrents font valider leur matériel par les arbitres pour accéder à l'aire de transition.

Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course.

Le concurrent ne peut utiliser que son emplacement désigné.

Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit. Toutefois, la serviette de bain posée au sol est autorisée.

Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.

Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours ou les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition.

Toute personne non accréditée qui pénètre dans l'aire de transition expose le concurrent qu'il supporte à des sanctions.

Une fois entrés dans l'aire de transition, les vélos ne peuvent plus être ressortis et le matériel validé ne peut plus être modifié avant le départ de l'épreuve sans l'autorisation d'un arbitre.

c. Natation

La natation se fait dans un bassin extérieur de 50m composé de 6 couloirs.

Le port de la combinaison est autorisé, obligatoire ou interdit selon le tableau suivant :

Obligatoire	Autorisé	Interdite
Si température de l'eau entre 12 et 16°	Si température de l'eau entre 16 et 24,4°	Si température de l'eau supérieure à 24,5°

Il est interdit d'utiliser le fond, un autre concurrent, les bouées ou autres objets flottants pour gagner un quelconque avantage. Pour des raisons de sécurité, il est toutefois autorisé de se reposer temporairement sur un point fixe.

Les lunettes de natation, masques, pince-nez sont autorisés.

Les aides artificielles sont interdites (plaquettes, palmes, tuba, gilets, flotteurs, gants, chaussons, etc.), ainsi que le recouvrement des mains et des pieds.

d. Première transition

Pour la transition natation-cyclisme, la combinaison peut être ôtée dès la sortie de l'eau. Elle doit néanmoins être rapportée à l'emplacement par l'athlète dans l'aire de transition.

Les déplacements avec le vélo s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée et ajustée.

Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle.

Sortie de l'aire de transition : l'athlète devra avoir posé au moins un pied avec appui au sol après la ligne délimitant la sortie de cette zone.

e. Cyclisme

La partie cyclisme se fera en forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye.

Seule l'utilisation d'un cycle uniquement mu par la force musculaire est autorisée.

Seule l'utilisation d'un VTT est autorisée, les Gravel et Cyclocross sont interdits.

Le port d'un casque de cyclisme rigide, homologué avec jugulaire fixée et ajustée est obligatoire.

Toutes les extrémités en protubérance (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles, etc.) doivent être protégées.

Le drafting est autorisé.

Le dossard doit être visible et placé dans le dos du concurrent.

Le contrôle des tours à vélo sera effectué par pointage d'un bénévole et d'un arbitre au premier tour.

L'accompagnement par une personne non concurrente est interdit sur le parcours (public en statique).

f. Deuxième transition

Entrée dans l'aire de transition : l'athlète devra avoir posé au moins un pied avec appui au sol avant la ligne délimitant l'entrée dans cette zone.

Les concurrents positionneront leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents. Ils ne doivent pas déplacer le matériel d'un autre athlète.

g. Course à pied

La partie course à pied se fera dans les rues du parc de Maisons-Laffitte.

Un contrôle sera effectué au demi-tour.

Le dossard doit être visible et positionné sur le devant.

Accompagnateur interdit sur le parcours (public en statique).

h. Modification ou annulation de l'épreuve

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve (les droits d'inscription ne pourront être remboursés).

i. Droit à l'image

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

j. Arbitrage & Sanctions

Le cross Triathlon de Maisons-Laffitte est placé sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon.

Les concurrents s'engagent donc à respecter la Réglementation Générale en vigueur consultable sur le site www.fftri.com.

Les concurrents devront se soumettre aux décisions des arbitres. Un briefing d'avant course obligatoire, délivré par l'arbitre principal, rappellera les règles principales et les sanctions en cas de non-respect.

Aucune aide extérieure n'est autorisée : ravitaillement personnel et réparations sont à la charge des concurrents, en complète autonomie.

Pour des raisons d'organisation, un temps limite à la dépose du vélo, de 1h15 pour le format S et de 45 minutes pour le format XS, sera à respecter. Au-delà de ce délai maximal les arbitres déclareront le concurrent hors course, ce dernier devra alors stopper l'épreuve.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

Une disqualification à la suite d'une décision arbitrale (hors délais, certificat médical non-conforme, matériel non-conforme, ...) ne donnera lieu à aucun remboursement.

En cas d'abandon le concurrent devra remettre son dossard et la puce de chronométrage à l'arbitre.

Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites.

k. Chronométrage :

Les temps de chaque concurrent seront pris au départ de la natation et à l'arrivée de la course à pied. L'absence de dossard à l'arrivée entraînera une disqualification et un non-classement.

l. Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.
- En cas d'accident provoqué par le non-respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police, de gendarmerie ou des commissaires de course.
- En cas de non-respect des consignes de sécurité dictées par le service médical visant à la santé de l'athlète.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel (le parc étant fermé et gardé)
- En cas d'erreur de parcours du concurrent à la suite d'un acte de malveillance ou autre.

m. Environnement

Chacun est tenu de respecter l'environnement dans lequel il évolue. Il ne jettera rien sur le parcours de la course autre que dans les poubelles mises à disposition par l'organisation.

n. Assurance

La licence fédérale et l'organisateur ne couvrent pas le matériel (bris, perte, vol), même durant l'épreuve. Les licenciés peuvent contracter, s'ils le désirent, une assurance optionnelle pour le vol et le bris de matériel auprès de leur assurance personnelle ou fédérale.

o. Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de course. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera la mise hors course du participant, sur décision du comité d'organisation.

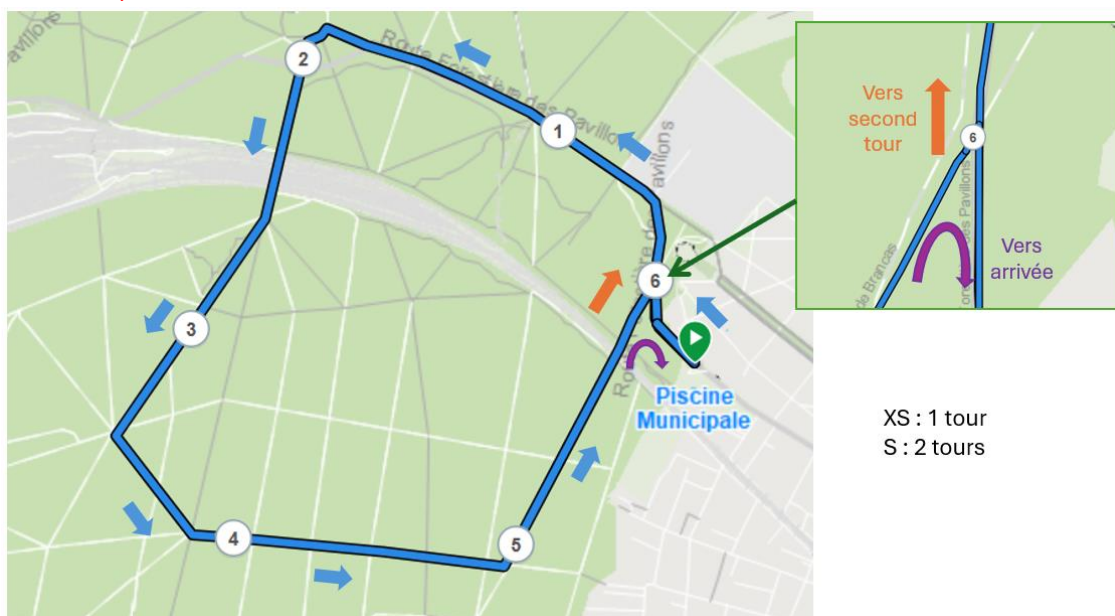
III. Les parcours

a. Natation

Format XS : 300 m soit 6 longueurs de bassin

Format S : 500 m soit 10 longueurs de bassin

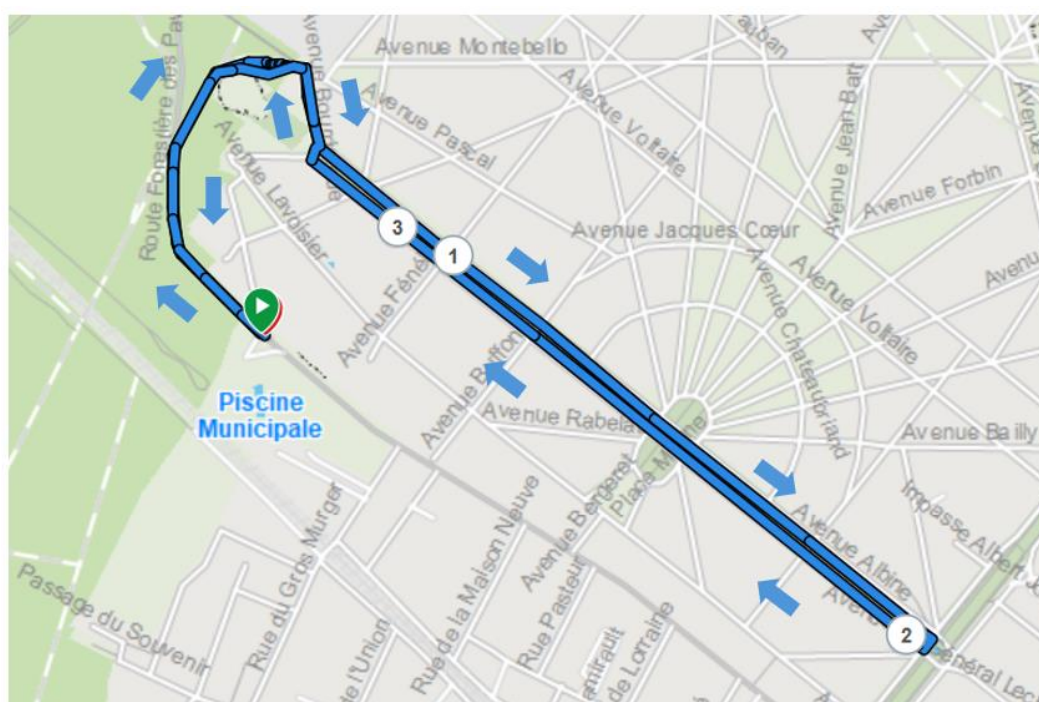
b. Cyclisme



XS : 1 tour
S : 2 tours

c. Course à pied

1. Parcours S



2. Parcours XS :

